

A. Loury Consultant

Société à responsabilité limitée à associé unique

Au capital social de 1 000 euros

Siège social : 8 Boulevard Montaigne Appt 14 Bâtiment B Résidence, 21000 DIJON

892 619 487 RCS DIJON

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 27 mai 2026

Le 27 mai 2026, à 10h00, au siège social de la société,

Monsieur Antonin LOURY, associé unique de la société A. Loury Consultant, Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1 000 euros, ayant son siège social au 8 Boulevard Montaigne Appt 14 Bâtiment B Résidence, 21000 DIJON et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 892 619 487, a établi, ainsi qu'il suit, le présent procès-verbal.

Il a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Transfert du siège social ;
- Modification de l'article 4 des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Première décision

L'associé unique décide de transférer le siège social du 8 Boulevard Montaigne Appt 14 Bâtiment B Résidence, 21000 DIJON au 2 route de Daix, 21121 FONTAINE LES DIJON, à compter du 27 mai 2026.

Deuxième décision

L'associé unique, en conséquence de la décision de transfert du siège social adoptée sous la décision précédente, décide de modifier l'article 4 des statuts.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

« Article 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé au 2 route de Daix, 21121 FONTAINE LES DIJON.

Le reste de l'article reste sans changement. »

Troisième décision

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Antonin LOURY